



Administration communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Publication à partir
du 21/04/2023

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que, par arrêté numéro 3A/2023/0434/160 du 18 avril 2023, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire accorde l'autorisation suivante:

Bénéficiaire: Wandpark Kehmen-Heischent S.A.

Objet: Exploitation d'un appareil élévateur à plate-forme pour personnes de la marque HAILO WIND SYSTEMS, du type TOPlift L1+, avec le numéro de construction 04-21/TL 1545-L1+ ed DE à Kehmen, Parc éolien Kehmen-Heiderscheid

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours à partir de la date de publication de la présente.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être présenté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, à partir de la publication de la présente.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire communal, le Bourgmestre ff,